VI

RELIGION ROMAINE ET RELIGION PUNIQUE DANS LE LIVRE XXI DE L'*AB VRBE CONDITA*

Par Charles Guittard

Professeur à l'université Paris-Nanterre

Sommaire. – *Le premier livre de la troisième décade est l'un des plus importants concernant non seulement les faits historiques et la construction de l'histoire de Tite-Live, mais surtout les* ***faits religieux****. On y trouve les faits habituels de l'annalistique romaine (****prodiges*** *et* ***expiations****, déclaration de guerre) mais Tite-Live insiste sur le personnage d'Hannibal qu'il met en scène (****scène du serment, rêve****). La crise de la fin de l'année 218 soulève un problème de chronologie, concernant la date de l'institution des* ***Saturnales*** *sous une nouvelle forme. Le livre XXI de Tite-Live permet de comprendre le phénomène d'***interpretatio Romana** *des dieux de l'étranger et de l'ennemi, à travers les figures de* ***Saturne*** *et de* ***Junon,*** *assimilées à Ba'al et Tanit.*

Summary. – *The first book of the third decade is one of the most important concerning not only historical facts and the construction of Livy's history, but especially concerning* ***religious facts****. We find in this book the usual facts of Roman annalistic (****prodigies*** *and* ***expiations****, declaration of war) but Livy focuses on particular scenes with Hannibal (****dream****,* ***oath****). The crisis of the end of the year 218 creates a problem for the historian, a problem of chronology, especially for the institution of the Saturnalia in the calendar. Book XXI of the Ab Vrbe condita gives the opportunity to explain the* **interpretatio Romana** *of two Carthaginian gods, Ba'al and Tanit, through the figures of* ***Saturnus*** *and* ***Juno****.*

Il existe une véritable difficulté à définir les croyances ou les convictions de Tite-Live en matière religieuse : celui qui nous a tant appris sur la religion romaine ne nous révèle presque rien sur ses idées personnelles. En fait, l'attitude de Tite-Live peut varier de la simple acceptation naïve au refus sceptique, comme on le voit dans son attitude en particulier envers les listes de prodiges et dans la croyance accordée à ces prodiges : l'historien précise bien à propos de la crise de 218 que, quand les esprits sont portés à la crainte religieuse, les *prodigia* se multiplient sans fondement [1], mais il regrettera plus tard que l'on n'y accorde plus guère d'attention au siècle d'Auguste [2].

1. Liu. XXI, 62, 1.

2. Liu. XLIII, 13, 1-2 : *non sum nescius ab eadem neglegentia, qua nihil deos portendere vulgo nunc credant, neque nuntiari admodum ulla prodigia in publicum neque in annales referri. Ceterum et mihi uetustas res scribenti nescio quo pacto antiquus fit animus, et quaedam religio tenet, quae illi prudentissimi uiri publice suscipienda censuerint, ea pro indignis habere, quae in meos annales referam*. Passage fondamental pour définir la position de Tite-Live.

D'où l'attitude embarrassée des historiens modernes, qui sont pour le moins partagés. Les uns reconnaissent chez l'historien une croyance dans le surnaturel : R. B. Steele [3], W. Reichart [4], G. Stübler [5], M. De Vreese [6], J. Jiménez-Delgado [7], T. L. Newton [8]. D'autres, comme O. Fabricius [9], H. Bornecque [10], J. Bayet [11], I. Kajanto [12], W. Liebeschuetz [13], ne voient en Tite-Live qu'un sceptique qui a eu recours au religieux à partir de ses sources, à des fins purement dramatiques ou littéraires, sans aucun engagement de sa part. P. G. Walsh [14] a tenté de trouver une explication dans des convictions philosophiques fondées sur le stoïcisme, où le principe d'une explication théologique aurait sa place. On trouvera une bonne synthèse de la question dans l'étude de D. S. Levene [15]. Cette difficulté s'accroît si l'on pose la question de la religion des carthaginois.

La situation particulière du livre 21 est soulignée dès la Préface : le livre XXI marque une étape dans le projet livien, dans la construction-même de l'histoire livienne, il occupe une place particulière, qui souligne l'importance politique et militaire du conflit. En fait, Tite-Live a construit le livre XXI entre le serment d'Hannibal et l'impiété de Flaminius ; il s'achève sur le récit de la première grande crise religieuse de la deuxième guerre punique, celle de l'hiver 218-217, qui va se poursuivre au début du livre XXII. La troisième décade est construite autour des grandes crises religieuses, qui marquent la deuxième guerre punique et vont marquer une nouvelle orientation de la religion romaine : la crise oraculaire des Carmina Marciana en 213-212 [16], qui aboutira à l'institution des Jeux Apollinaires, la crise de 207, à l'approche d'Hasdrubal [17], enfin, en 204, l'accueil de la Grande Mère des dieux [18]. Le livre XXI s'achève sur une crise religieuse, qui marque une liaison maladroite entre le livre XXI et le livre XXII.

3. R. B. Steele, « The Pestilences mentioned in Livy », *TAPhA* 33, 1902, p. lxiv-lxv.

4. W. Reichart, *Titus Livius quae de dis ac religionibus senserit*, Vienne, 1938 (dissertation non publiée).

5. G. Stübler, *Die Religiosität des Livius*, Stuttgart, Kohlhammer, 1941.

6. M. De Vreese, *Studie over de prodigiën bij Livius*, Louvain, 1944 (dissertation non publiée).

7. J. Jiménez-Delgado, « Importancia de los prodigios en Tito Livio », *Helmantica* 12, 1961, p. 27-46 ; id. « Postura de Livio frente al prodigio », *Helmantica* 14, 1963, p. 381-419.

8. T. L. Newton, *Portents and prodigies in Livy*, Leeds, 1966 (dissertation non publiée).

9. O. Fabricius, *Zur religiösen Anschauungsweise des Livius*, Königsberg, 1865.

10. H.Bornecque, *Tite-Live*, Paris, Boivin, 1933, p. 59-67.

11. J. Bayet, éd. de Tite-Live, *Histoire romaine*, t. I, l. I, Introduction, p. xxxix-xli.

12. I. Kajanto, *God and Fate in Livy*, Turku, Turun Yliopiston Kustantama, 1957.

13. W. Liebeschuetz, « The religious Position of Livy's History », *Historia* 57, 1967, p. 45-55.

14. P. G. Walsh, « Livy and Stoicism », *AJPh* 79, 1958, p. 355-375 ; id., *Livy: His Historical Aims and Methods*, Cambridge, Cambridge University Press, 1961, p. 46-64.

15. D. S. Levene, *Religion in Livy*, Leyde, Brill, 1993, p. 38-48 (pour la troisième décade). Cf. aussi J. Scheid, « Livy and Religion », dans B. Mineo (éd.), *A companion to Livy*, Malden [MA]-Oxford-Chichester, Blackwell, 2015, p. 78-89. Sur la deuxième guerre punique et la troisième décade livienne, on dispose maintenant de l'étude fondamentale de D. S. Levene, *Livy on the Hannibalic war*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

16. Liu. XXV, 12. Cf. J. Gagé, *Apollon romain, essai sur le culte d'Apollon et le développement du « ritus Graecus » à Rome, des origines à Auguste*, Paris, De Boccard, 1955, p. 257-296.

17. Liu. XXVII, 37. Cf. J. Cousin, « La crise religieuse de 207 av. J.-C. », *RHR* 126, 1942-1943, p. 15-41.

18. Liu. XXIX, 10-11 ; 14, 5-14.Cf. H. Graillot, *Le Culte de Cybèle, mère des dieux, à Rome et dans l'empire romain*, Paris, Fontemoing, 1912, p. 25-69 ; Ch. Guittard, « L'Arrivée de Cybèle à Rome : élaboration du thème, de Tite-Live à l'Empereur Julien », dans *Culture classique et christianisme, Mélanges*

Tite-Live est certes une source irremplaçable pour les faits religieux romains, mais que pouvait-il savoir de la religion punique ?

Si l'entrée en scène du chef carthaginois marque un temps fort, les contacts entre Rome et Carthage sont anciens : on connaît par Polybe l'existence de trois traités entre Rome et Carthage, antérieurs à l'affrontement [19]. Tite-Live mentionne même un quatrième traité dans la *periocha* 13 [20]. Au début du livre XVI, selon la *periocha*, Tite-Live évoquait l'origine les débuts de Carthage [21].

Ce n'est donc pas le premier contact entre Rome et Carthage, mais on n'a que peu d'éléments pour définir la connaissance que l'historien pouvait avoir des dieux de Carthage et de l'histoire de Carthage. Quelle perception un Romain comme Tite-Live pouvait-il avoir des dieux carthaginois, sous le principat, lui qui n'ignorait pas l'épisode d'Énée et de Didon ? Car les Romains, comme le sait très bien Tite-Live, ne font pas la guerre aux dieux de l'ennemi mais cherchent à se les concilier et les invitent même à être honorés à Rome, par le rituel de l'*evocatio*, qui sera mis précisément en œuvre à Carthage en 146 et qui mettra fin à la ville punique.

Certes la perspective livienne est romano-centrique : Rome est abandonnée par ses dieux ; mais comment expliquer les victoires d'Hannibal, sans faire appel à ses dieux ?

Il faut partir des faits romains, dans la perspective romano-centrique qui est celle de Tite-Live, et de la crise religieuse qui marque les premières défaites romaines et culminent à la fin du livre, mais il faut élargir la perspective en prenant en compte la personnalité du chef carthaginois, centrale dans la construction du récit. La présence de certaines divinités ne peut s'expliquer que par la présence d'Hannibal. À cet égard, des dieux comme Junon, Hercule ou Saturne vont nous aider à comprendre la perception livienne des dieux carthaginois ou puniques. La problématique s'organise autour de trois divinités ; Junon assimilée à Astarté, Hercule assimilé au dieu phénicien Melqart et Saturne assimilé à Ba'al Hammon.

* *
*

offerts à Jean Bouffartigue, Paris, Picard, 2008, p. 191-200 *;* ID., « L'accueil des dieux étrangers sur le sol de Rome : l'exemple de Cybèle (204 av. J.-C) », *Actes du Colloque Mythes et représentations de l'hospitalité* (Clermont-II, 14-16 janvier 1999), Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 1999, p. 57-66.

19. Pol. III, 22, 1 ; cf. J. HEURGON, *Rome et la Méditerranée occidentale jusqu'aux guerres puniques*, Paris (1re éd. 1966), p. 386-395.

20. Liu. VII, 27, 2 (année 348) ; IX, 43, 26 (en 306, renouvellement, pour la troisième fois) ; *per*. 13 : *cum Carthaginiensibus quarto foedus renouatum est.* En 343, une ambassade carthaginoise félicite les Romains de leur victoire sur les Samnites ; à cette occasion, le traité de 348 a pu être renouvelé.

21. Liu. *per*. 16 : *origo Carthaginiensium et primordia urbis eorum referuntur.*

I. La construction annalistique du récit livien. Le cadre romain.

1/ La déclaration de guerre

Le livre XXI est d'abord celui de la déclaration de guerre de Rome à Carthage : acte diplomatique, mais aussi politique et religieux, la procédure présente, en plus de la mise en œuvre traditionnelle, des traits originaux et des innovations dus au contexte particulier. Amené à réfléchir sur les causes de la guerre et sur la chronologie des faits, Tite-Live se heurte à des difficultés et se rend compte de son erreur [22]. De la chute de Sagonte à l'arrivée d'Hannibal en Italie, plus d'une année s'est écoulée.

La recherche des causes de la deuxième guerre punique demeure une *vexata quaestio*, les préparatifs de guerre sont analysés en détail par Tite-Live, toute l'annalistique s'est efforcée d'excuser les erreurs, les lenteurs, les tergiversations de la diplomatie romaine, Tite-Live était presque malgré lui confronté au problème de la *fides* ; l'épisode du pli de la toge, en signe de déclaration de guerre [23], aussi fort que le cercle de Popilius Laenas [24], anime le récit par une mise en scène dramatique ; il remonte vraisemblablement à Fabius Pictor et figure dans toute la tradition [25].

Il faut surtout noter que Tite-Live attire notre attention sur ce qui est, du moins dans les sources historiques, peut-être la première supplication de type propitiatoire : au moment de l'entrée en guerre et de la déclaration officielle en effet, une supplication propitiatoire est décrétée et célébrée à Rome. Dans la notice livienne, le décret ordonnant la supplication est lié à la formule de déclaration des hostilités proposée au peuple.

Il s'agit d'une supplication propitiatoire avec la formule consacrée (*ut bene ac feliciter eueniret quod bellum populus Romanus iussisset*) [26]. On est bien en présence de la formule propitiatoire avec son rythme binaire, ses précisions toutes juridiques. On retrouvera cette formule, avec de menues variantes, à chaque étape des guerres de Macédoine et de Syrie dans la quatrième décade en particulier. En effet, une deuxième supplication fut décrétée par le Sénat en 200, lors de la déclaration de guerre à Philippe V [27] et une autre sera célébrée en 194 au moment de la rupture avec Antiochus de Syrie [28].

22. Liu. XXI, 14, 3-6.

23. Liu. XXI, 18, 13.

24. Liu. XLV, 12, 3-4. En 168 av. J.-C., lors d'une entrevue à Eleusis, Popilius Laenas entoure Antiochus IV d'un cercle à l'aide de son bâton, et lui intime l'ordre de répondre immédiatement à sa demande de ne pas intervenir en Égypte.

25. Pol. 3, 33, 2 ; Diod. 25, 16, Sil. Ital. 2, 384-389 ; Appian., *Iberica* 13 ; Zon. 8, 22.

26. Liu. XXI, 17, 4 : *latum inde ad populum uellent iuberent populo Carthaginensi bellum indici; eiusque belli causa supplicatio per urbem habita atque adorati di, ut bene ac feliciter eueniret quod bellum populus Romanus iussisset.*

27. Liu. XXXI, 8, 2 : *supplicatio inde a consulibus in triduum ex senatus consulto indicta est, obsecratique circa omnia puluinaria di ut quod bellum cum Philippo populus iussisset, id bene ac feliciter euenisset.*

28. Liu. XXXVI, 1, 1 : *precarique quod senatus de nouo bello in animo haberet, ut ea res senatui populoque Romano bene atque feliciter eueniret.* Sur ces formules, cf. Ch. Guittard, « Questions sur la divination étrusque : les formules dans la tradition latine », dans *Les Étrusques, les plus religieux des hommes*, Rencontres de l'École du Louvre, Paris, La Documentation française, 1997, p. 399-412.

Deux autres supplications traditionnelles, expiatoires, sont décrétées lors de la crise religieuse de la fin de l'année 218, à la Fortune sur l'Algide et à Hercule, à la fin du livre XXI [29].

2/ Les listes annuelles de prodiges.

On trouve dans le livre XXI les éléments traditionnels du fait religieux romain dans l'histoire livienne, à commencer par les listes de prodiges annuels, élément fondamental dans la construction du récit annalistique [30], qui repose sur les données brutes des listes pontificales. Les prodiges occupent une place fondamentale dans la construction du récit livien et dans le récit annalistique en général, et bien sûr dans le livre XXI.

La notice annalistique concernant les prodiges de l'hiver 218-217 à la fin du livre XXI [31] est particulièrement développée, elle est l'une des plus complexes, compte tenu de la gravité de la situation politique et militaire. Le livre XXII s'ouvrira sur une nouvelle liste de prodiges. Les difficultés chronologiques, les déformations de l'annalistique, rendent la construction du récit livien maladroite et la limite entre les livres XXI et XXII est une des difficultés de la chronologie.

Auparavant, d'autres prodiges sont signalés par Tite-Live. Les premiers prodiges inquiétants, annonciateurs de la défaite, interviennent avant la bataille du Tessin [32] :

— Un loup pénètre dans le camp romain, met en pièces les soldats qu'il rencontre en chemin et repart sain et sauf (prodige néfaste mettant en scène un animal).

— Un essaim d'abeilles s'installe dans un arbre qui surplombe le prétoire ; or, c'est un signe de mauvais augure, car les abeilles sont une allusion au *regnum* et à l'organisation de leur société).

— Ces deux prodiges font l'objet d'une expiation dont l'historien ne donne pas les détails. Ils sont mentionnés après une scène où Hannibal a harangué ses hommes et prononcé un serment. Ces prodiges sont introduits dans le récit en contraste avec la confiance que montre Hannibal dans l'aide divine, avant la première bataille.

— Un troisième prodige néfaste marque l'entrée en fonctions du consul Flaminius, qui ne respecte pas le rituel religieux d'entrée en fonctions, en se rendant à Ariminium : la victime sacrificielle s'enfuit et sème la panique [33]. Le vaincu de Trasimène est *impius* et *impurus* depuis son

29. Liu. XXI, 62, 8 et 9. Sur les supplications expiatoires, cf. C. Février, « *Supplicare deis ». La supplication expiatoire à Rome*, Turnhout, Brepols, 2009. Sur la supplication d'actions de grâces, cf. L. Halkin, *La Supplication d'action de grâce chez les Romains*, Paris, Les Belles Lettres, 1953.

30. E. de Saint-Denis, « Les énumérations de prodiges dans l'œuvre de Tite-Live », *RPh* 16, 1942, p. 126-142.

31. Liu. XXI, 62.

32. Liu. XXI, 46, 1-3 : *apud Romanos haudquaquam tanta alacritas erat, super cetera recentibus etiam territos prodigiis ; nam et lupus intrauerat castra laniatisque obuiis ipse intactus euaserat ; et examen apum in arbore praetorio imminente consederat.*

33. Liu. XXI, 63, 13 : *paucos post dies magistratum iniit immolantique ei uitulus iam ictus e manibus sacrificantium sese cum proripuisset multos circumstantes cruore respersit.*

premier consulat, pourtant victorieux de 223. Ces lignes annoncent la défaite de Flaminius aux bords du lac Trasimène le 21 juin 217.

Ce sont là, en quelque sorte, les signes annonciateurs de crises majeures, selon une progression savamment orchestrée par l'historien.

II. La crise religieuse de l'hiver 218-217

Le livre XXI s'achève sur la première crise religieuse de la deuxième guerre punique, qui se situe entre l'arrivée d'Hannibal dans la plaine du Pô et les défaites du Tessin, de la Trébie et de Trasimène. La difficulté est que ces faits se répartissent entre les livres XXI et XXII de l'*Ab Vrbe condita*. La rupture de la *pax deorum* a entraîné une *confusio temporum* regrettable. La *procuratio prodigiorum* du début de l'année 217 mentionne des fêtes en l'honneur de Saturne à travers l'expression *iam postremo mense decembri* [34] ; le texte de Tite-Live prête à confusion quant à la date exacte ; cette réforme des Saturnales eut lieu plus vraisemblablement à la fin de l'année 218, plutôt qu'en 217 [35]. Nous optons pour une réforme des Saturnales dans les derniers jours de l'année 218, au cours du dernier mois de décembre, au moment des défaites du Tessin et de la Trébie, en tout cas avant le désastre de Trasimène (juin 217) et le grand lectisterne de la fin de l'année 217 en l'honneur des Douze dieux. Un tel lectisterne individuel se comprend mieux en liaison avec les autres lectisternes individuels de l'hiver 218-217 ; au moment où Hannibal arrive en Italie, l'attention se porte naturellement vers Saturne, assimilé à Baal.

1/ La liste des prodiges de l'année 218 accompagnant la crise religieuse

La notice annalistique qui clôt le livre XXI est l'une des plus complexes de l'histoire livienne [36]. L'énumération de Tite-Live s'efforce de ne pas être

34. Liu. XXII, 1, 19 : *postremo decembri iam mense ad aedem Saturni immolatum est lectisternium*que *imperatum – et eum lectum senatores strauerunt – et conuiuium publicum ac per urbem Saturnalia diem ac noctem clamata populusque eum diem festum habere ac seruare in perpetuum iussus*.

35. Ch. Guittard, « La réforme des Saturnales de 218-217 avant J.-C. : un problème de chronologie livienne (Tite-Live XXII, 1, 19-20) », *ACD* 40-41, 2004-2005, p. 77-94. La notice livienne intervient à la fin de l'énumération des prodiges de l'année 217: d'où les sens de *postremo*, adverbe plutôt qu'adjectif ; contra, cf. J. Bayet, qui, dans son *Histoire politique et psychologique de la religion romaine* (Paris, 2e éd. 1969, p. 138) comprend : « le 17 décembre de l'année précédente ». À la suite de J. Bayet, R. Bloch (« *Interpretatio* », dans *Recherches sur les religions de l'Italie antique*, Genève, Droz, 1976, p. 35) comprend également en ce sens. La difficulté a bien été sentie par A. Bouché-Leclercq, dans sa présentation (in *DAGR*, s. v. *Lectisternium*, p. 1009, n. 12 : « Il y a une difficulté chronologique. C'est après avoir mentionné les lectisternes de 217 que Tite-Live ajoute : *postremo decembri iam mense*. La mention aurait dû figurer plus haut (XXI, 62), si elle se rapporte à décembre 218 ; mais, s'il s'agissait de décembre 217, le *iam* n'aurait plus de sens ».

36. Depuis le livre X et l'année 296, date de leur publication sur la Tabula pontificis, ces listes deviennent annuelles dans l'*Ab Vrbe condita* ; cf. Liu. X, 23, 1(296 av. J.-C.) ; X, 31, 8 (295 av. J.-C.) ; X, 47, 6 (295 av. J.-C.). Cf. Fr. Luterbacher, *Der Prodigienglaube und Prodigienstil der Römer. Eine historisch-philologisch Abhandlung*, *Beiträge zum Jahresbericht über das Gymnasium in Burgdorf*, Burgdorf, Langlois, 1880, p. 42-47 ; L. Wülker, *Die Geschichtliche Entwicklung Prodigienwesens bei den Römern, Studien zur Geschichteund Uberlieferung der Staatprodigien*, diss., Leipzig, 1903 ; E. Rawson, « The Prodigy Lists and the Use of the « Annales Maximi », *CQ* 21, 1971, p. 158-169 ; *contra*, cf. A. Crake, « The Annals of the Pontifex Maximus, », *CPh* 35, 1940, p. 357-386. Discussion ap. B. Mc Bain, *Prodigy and Expiation*: *a Study in Religion and Politics in Republican Rome*, Bruxelles, Latomus, 1982, p. 7-24.

un catalogue monotone. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité : l'historien la récrit pour l'intégrer à son récit. Conformément à la règle reconnue par E. de Saint-Denis dans les listes de prodiges, Tite-Live mentionne d'abord les prodiges survenus à Rome et à Lanuvium, puis ceux qui sont survenus sur le territoire d'Amiternum, dans le Picenum, en Étrurie à Caéré et enfin en Gaule. Le nombre considérable de prodiges, une dizaine, suscite d'abord l'expression du scepticisme de l'historien, qui va opérer en quelque sorte un tri (*in quis*).

On y trouve les phénomènes contraires à la nature qui traduisent habituellement la colère des dieux et la rupture de la *pax deorum*. Particulièrement intéressant est le prodige dit de « l'amincissement des tablettes de sorts » à Caéré [37] ; certains prodiges semblent plus directement en rapport avec les circonstances et le contexte militaire : ainsi, la vibration de la lance de Junon dans le temple de Lanuvium, dont le temple a été de plus profané par la présence d'un corbeau [38] ; la foudre qui s'abat sur le temple de Spes à Rome ; en Gaule, un loup enlève du fourreau et emporte l'épée d'une sentinelle. L'énumération comprend des prodiges du monde animal ou humain, ainsi que des phénomènes célestes, par exemple une pluie de pierres. Un prodige constitue un *unicum* : l'amincissement des Tablettes des sorts à Caéré.

2/ Les rituels :

Selon la procédure habituelle, les Livres Sibyllins sont consultés (sauf pour la pluie de pierres) et la *procuratio prodigiorum* met en avant l'importance du collège des décemvirs et la forte empreinte de l'hellénisme dans la *procuratio prodigiorum*. On peut énumérer les rituels [39] :

— le rituel de purification de la cité : *lustratio* vraisemblablement déambulatoire.

— un *novemdiale sacrum*, une fête religieuse de 9 jours, caractéristique du rituel lors des pluies de pierre.

— la mise en œuvre d'un lectisterne à Caéré et à Rome (à Juventas) : la statue de la divinité était invitée à participer à un véritable banquet. On la portait sur le pronaos où elle recevait des offrandes.

— une supplication à la Fortune sur l'Algide (témoignage unique sur ce lieu cultuel).

— parmi les divinités qui se manifestent et qui font l'objet d'une attention particulière, on a relevé la place accordée à Junon, tant à la Junon de Lanuvium (*Iuno Sospita*), gratifiée d'une offrande de quarante livres

37. J. Champeaux, « Sur trois passages de Tite-Live (21, 62, 5 et 8 ; 22, 1, 11) : les sorts de Caéré et de Faléries », *Philologus* 133, 1989, p. 69-74.

38. Liu. XXI, 62, 4 : *et Lanuuii hastam se mouisse et coruum in aedem Iunonis deuolasse atque in ipso puluinario consedisse*. Cf. J. Champeaux, *Le Culte de la Fortune à Rome et dans le monde romain*, Rome, École française de Rome, 1982, I, p. 163, n. 83.

39. Liu. XXI, 62, 6-11.

d'or, qu'à celle de l'Aventin (*Iuno Regina*), à qui les femmes dédièrent une statue d'airain [40].

— une supplication à Hercule à Rome. Le peuple se rend en procession autour de tous les lits de parade. Il s'agit d'une supplication expiatoire.

— un dernier rite concerne les dix années à venir, par l'engagement d'un *votum* pour le cas où l'Etat resterait dans la même situation dans les dix années à venir.

Cette crise voit une innovation dans l'apparition du Genius publicus ou du Genius populi Romani dans l'histoire religieuse de Rome. À l'origine, seul le Genius de chaque individu connaissait une réalité religieuse. Celui des grands hommes et celui du peuple romain prendront de l'importance à la fin de la République et sous l'Empire. La notice livienne met en évidence la primauté de Junon dans la crise religieuse qui secoue la cité ; la déesse reçoit des offrandes à Rome comme Junon Reine sur l'Aventin et à Lanuvium comme Junon Sospita [41]. Cette constante va marquer le conflit romano-carthaginois. C'est l'amorce de l'assimilation de Junon à Tanit-Astarté punique. À côté de Junon, le rôle d'Hercule honoré d'un lectisterne peut relever de la même précaution religieuse.

La notice livienne, ouverte sur le thème de la crainte religieuse, s'achève sur une note de confiance : *haec procurata uotaque ex Libris Sibyllinis magna ex parte leuauerant religione animos.* C'est la confiance du Romain en la valeur des rituels mis en œuvre. Ce sont Hercule, Junon qui vont retenir notre attention. Mais on ne saurait oublier Saturne, qui va apparaitre au début du livre XXII.

III. Dieux de Rome et dieux de Carthage. L'*interpretatio Romana*

La crise religieuse de l'hiver 218-217 va nous permettre de mieux définir la réaction de Rome face à Carthage sur le plan religieux, la façon dont Rome a réagi en se sentant abandonnée par ses dieux, en voyant les dieux favorables à Hannibal. C'est un phénomène d'*interpretatio*, un processus propre à la religion romaine.

1/ Hannibal et Melqart

Tout d'abord Tite-Live a mis en scène Hannibal et le personnage d'Hannibal donne une autre orientation à l'approche du fait religieux. Trois scènes interviennent dans le livre XXI : d'abord, la scène du serment d'Hannibal, puis, ce qu'il est convenu d'appeler le songe d'Hannibal, et enfin une deuxième scène de serment. Mais ce qui est suggéré à travers ces mises en scène, c'est l'assimilation d'Hannibal à Hercule, par l'intermédiaire de Melqart.

40. Liu. XXI, 62, 8 : *et donum auri pondo quadraginta Lanuuium Iunoni portatum est et signum aeneum matronae Iunoni in Auentino dedicauerunt*.

41. Liu. XXI, 62, 7 : *donum ex auri pondo quadraginta Lanuuium Iunoni portatum est et signum aeneum matronae Iunoni in Auentino dedicauerunt*.

a/ Le serment d'Hannibal

La scène du serment d'Hannibal, scène emblématique, présente dans toute la tradition, sous une forme ou sous une autre, pose le problème de la *fides*, fondement de la vie politique romaine. Intégrée à la Préface du livre XXI, elle précède le portait d'Hannibal, un portrait qui constitue un *unicum* dans l'œuvre de Tite-Live. L'expression de la *fides* occupe une place importante dans le portrait d'Hannibal.

La version livienne du serment se retrouve chez Valère Maxime [42], Silius Italicus [43]. Chez Polybe [44] et chez Cornélius Népos [45], Hannibal jure de ne pas être l'ami du peuple Romain. Fabius Pictor ignorait la scène du serment. La version polybienne du serment se retrouve chez Tite-Live, lorsqu'il évoque la rencontre entre Hannibal et Scipion à Ephèse ne 193 [46]. L'épisode aurait été évoqué par Hannibal, après son départ en exil, lors de son séjour à la cour du roi Antiochus de Syrie. C'est vraisemblablement Polybe qui a contribué à diffuser l'épisode en milieu romain.

C'est une scène dramatique pour la mise en forme mais c'est aussi un bel exemple d'*interpretatio Romana*. L'expression *ius iurandum adigere aliquem* est classique. Les scènes de serment sont un élément de dramatisation : ainsi en a-t-il été au livre X pour les Samnites au camp du lin [47].

b/ Le songe d'Hannibal [48]

L'oniromancie ne joue d'abord qu'un rôle secondaire dans la vie religieuse à Rome, les Romains nourrissant une certaine défiance pour ce qui relève de la divination inspirée. Selon Cicéron [49], c'est l'annaliste Coelius Antipater qui aurait emprunté le thème à l'histoire grecque de Silénos, concernant la deuxième guerre punique et particulièrement Hannibal. Cicéron ne situe pas l'événement, Zonaras [50] évoque le franchissement de l'Èbre. À la différence de Cicéron et de Zonaras, Tite-Live ne parle pas d'un conseil des dieux.

Polybe ne mentionne pas le songe d'Hannibal, mais à propos du franchissement des Alpes, il critique le recours aux dieux comme mécanisme historique ; il se moque des dieux qui auraient montré la route à Hannibal [51].

42. Val. Max. IX, 3, ext.3.
43. Sil. Ital., *pun*. I, 14.
44. Pol. III, 11, 7.
45. Corn. Nep., *Hannibal*, 24.
46. Liu. XXXV, 19, 3.
47. Liu. X, 38. Cf. S. Tondo, « Il *Sacramentum militiae* nell' ambiente culurale romano-italico », *SDHI* 29, 1963, p. 1-123 ; Id., « Sacramentum militiae », *SDHI* 34, 1968, p. 376-396; M. Sordi, « Il giuramento delle "legio linteata" e la Guerra sociale, I canali delle propaganda nel mondo antico », dans M. Sordi (ed.), *Contributi del'Istituto di Storia antica* IV, Milan, Vita e pensiero, 1976, p. 160-168 ; Chr. Saulnier, « La *coniuratio* clandestine : une interpretation livienne de traditions campanienne et samnite », *REL* 59, 1981, p. 102-120.
48. Liu. XXI, 22, 6-9. Cf. G. Cipriani, *L'epifania di Annibale*. *Saggio introduttivo a Livio, Annales XXI*, Bari, Adriatica, 1984, p. 109-128 ; J. Seibert, *Forschungen zu Hannibal*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1993, p. 184-191.
49. Cic., *diu*. 1, 24, 49. Cf. M. Chassignet, *L'Annalistique romaine, II L'annalistique moyenne*, Paris, C.U.F. , 1999, p. 52-53, frag. 11 Coelius Antipater (= frag. 11 Peter).
50. Zon., 8, 22.
51. Pol. III, 47, 8-9.

Chez Silius Italicus [52], Mercure est mandaté par Jupiter pour intimer à Hannibal l'ordre de hâter sa marche

c/ Le deuxième serment avant la bataille du Tessin [53]

Cette scène mérite de retenir l'attention : ce serment est d'ailleurs contradictoire avec les défauts énumérés par Tite-live dans son portrait. Le serment engage le chef devant ses soldats ; le chef carthaginois prend à témoins Jupiter et les autres dieux, dans une double *interpretatio Romana* (Jupiter garant de la *fides* et une invocation multiple). Et son geste, qui consiste à frapper la tête d'une victime ovine avec une pierre reproduit le rituel de conclusion des traités connu par Tite-Live [54].

d/ L'attention portée par Hannibal au culte d'Hercule

Les Barcides mettaient en avant un lien entre leur famille et le dieu Melqart. Le nom de son père, Hamilcar, est la transcription latine d'un nom punique signifiant soit « la grâce de Melqart », soit « le frère de Melqart » [55]. Martial, dans la scène du serment, fait jurer l'enfant par Hercule [56]. Ce lien est évoqué par Scipion avant la bataille du Tessin [57].

Après la chute de Sagonte, avant d'entrer en campagne, il se rend à Gadès honorer Hercule et prononcer un vœu solennel [58]. Le dieu honoré est en réalité le Melqart de Tyr [59]. Il met son entreprise sous le patronage d'Hercule et le point de départ est symbolique, à savoir la proximité des colonnes d'Hercule. Le choix du chemin pour parvenir en Italie obéit à la même idéologie, au même symbole. L'*odos herakleia* passe par les Alpes et non par la voie littorale [60]. Le franchissement des Alpes, jugé comme un exploit, met Hannibal au niveau d'un héros. Au passage des Alpes, Hannibal renouvelle l'exploit du mythique héros et se révèle un second Hercule, accomplissant une véritable *imitatio Herculis*.

À son arrivée en Italie, le chef carthaginois peut se vanter d'avoir des présages favorables, à l'inverse des Romains qui ont des signes funeste [61]. L'*interpretatio Graeca,* puis *Romana*, de Melqart en Héraclès et en Hercule permet à Hannibal de se prévaloir d'une faveur divine. Hannibal revendique plus que la faveur du dieu, il se présente comme un nouvel Hercule. Or,

52. Sil. III, 158.

53. Liu. XXI, 45, 8 : *Eaque ut rata scirent fore, agnum laeva manu, destra silicem retinens, si falleret, Iouem ceterosque precatur deos ita se mactarent quemadmodum ipse agnum mactasset, et secundum precationem caput pecudis saxo elisit.*

54. Liu. I, 24.

55. A. Campus, « Considerazioni su Melqart, Annibale e la Sardegna », *PP* 56, 2001, p. 418-435 (cf. p. 427-428)

56. Mart. IX, 43, 9.

57. Liu. XXI, 41, 7.

58. Liu. XXI, 21, 9.

59. Arrian., *Annabase*, II, 16, 4 suivi par Appien, Iberica I, 2 ; cf C. Bonnet, *Melqart : cultes et mythes de l'Héraclès tyrien en Méditerranée*, Louvain, Peeters – Namur, Presses universitaires, 1988, p. 203-230.

60. Diod. IV, 19. Sur le parcours précis d'Hannibal comparé à celui d'Hercule, cf. R. Dion, « La voie héracléenne et le parcours transalpin d'Hannibal », dans M. Renard (éd.), *Hommages à Albert Grenier*, Bruxelles, Latomus, 1962, p. 527-543 : sur cette route dite héracléenne et ses enjeux stratégiques, cf. J. De Witt, « Rome and the *Road of Hercules* », *TAPhA* 72, 1941, p. 56-69.

61. On peut comparer Liu. XXI, 45 et 46.

à Rome et en Grèce, Junon est celle qui après avoir soumis le héros à ses épreuves terrestres, lui permettra d'accéder au statut divin, un lien qui se retrouve dans le panthéon phénico-punique, dans lequel Astarté est associée à Melqart. L'exploit d'Hannibal est à l'origine de la fausse étymologie, rappelée par Tite-Live [62], qui explique par *Poeni* le nom donné aux Alpes Pennines, une idée qui se retrouve jusque chez Pline [63]. Tite-Live souligne que ce nom est dérivé du culte d'une divinité locale honorée en son sommet. On connaît aussi un Jupiter Poeninus.

Le dieu Hercule-Melqart est donc bien présent dans la première série d'expiations, honoré d'une supplication dans son temple sans que rien ne le lie directement à la crise prodigiale. La déesse Juventas est citée juste avant lui : on reconnaîtra en elle Hébé, fille d'Héra, donné en mariage au héros avant son entrée dans l'Olympe. Ainsi, tout un réseau de concordances apparaît, qui vont se préciser avec Junon et Saturne.

2/ Les autres dieux. Junon et Saturne.

D'autres dieux doivent retenir notre attention et entrer dans l'analyse, en particulier Junon et Saturne [64].

a/ Assimilation entre Junon et Tanit.

Junon occupe une place importante dans la première série de prodiges, à la fin du livre XXI. On retrouve l'importance de Junon au début du livre XXII où, sur la recommandation des Livres Sibyllins, plusieurs grands dieux reçurent des honneurs particuliers [65] : d'abord, la triade capitoline, Jupiter (foudre d'or de cinquante livres), Junon et Minerve (offrandes en argent) ; puis, Junon Reine (sacrifice de victimes majeures ; offrandes, par les matrones, d'une somme en argent selon leurs ressources et célébration d'un lectisterne) et Junon Sospita à Lanuvium (victimes majeures). Ce rapprochement aboutira à l'*evocatio* de la déesse au cours de la troisième guerre punique, avant l'assaut final de Scipion Émilien. L'importance accordée à la déesse au cours de la deuxième guerre punique a soulevé une certaine confusion dans l'esprit des Romains, comme le souligne une notice de Servius mentionnant une *exoratio* de la déesse au cours de la deuxième guerre punique [66].

Au cours de la troisième guerre punique [67], l'*euocatio* de la divinité poliade de Carthage devait fournir à la postérité le paradigme même du

62. Liu. XXI, 38, 9.

63. Plin., *hist. nat*. III, 123.

64. Sur cet aspect de la question, cf. R. Bloch, « *Interpretatio* », dans *Recherches…*, *op. cit.* [n. 35], p. 9-19 et p. 32-42.

65. Liu. XXII, 1, 17-19.

66. Serv., *ad Aen*., XII, 841 : *mentem laetata retorsit : iste quidem hoc dicit, sed constat bello Punico secundo exoratam Junonem tertio uero bello a Scipione sacris quibusdam etiam Romam esse translatam*.

67. Cf. M. Gelzer, « Nasicas Widerspruch gegen die Zerstörung Karthagos », *Philologus* 84, 1931, p. 261-299 ; W. Hoffmann, « Die römische Politik des 2. Jahrhunderts und das Ende Karthago », *Historia* 9, 1960, p. 309-364 ; A. Fuks, « The *bellum Achaicum* and its Social Aspects », *JHS* 90, 1970, p. 78-89 ; B. Caven, *The Punic Wars*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1980, p. 282-294 ; W. Huss, *Geschichte der Karthager* (*Handbuch der Alterumswissenschaft*, III, 8), Munich, Beck, 1985, p. 436-457.

formulaire, puisque le nom de Carthage est mentionné dans la formule transcrite par Macrobe [68]. La destruction totale de Carthage, au printemps 146 avant J.-C., par les troupes de Scipion Émilien, au terme d'un assaut qui dura huit jours, a inspiré aux historiens les réflexions les plus diverses [69]. On déplore, pour un événement d'un tel retentissement, l'absence du récit livien [70] et la perte d'une vie de Scipion Émilien par Plutarque [71]. Les passages de Polybe [72], qui fut témoin du drame, demeurent bien fragmentaires et notre source fondamentale demeure Appien, complété par des fragments de Diodore [73], qui dérivent eux-mêmes de Polybe. On trouve chez Zonaras les éléments d'une tradition moins favorable à Scipion [74].

b/ Assimilation entre Saturne et Ba'al

L'attention accordée à Junon est confirmée par l'attention accordée à Saturne, assimilé à Ba'al et à Cronos. C'est au début du livre XXII que Tite-Live mentionne la réforme des Saturnales, dans une notice confuse quant à la date [75]. Les Saturnales reçurent alors leur organisation définitive au cours de la grave crise religieuse, politique et sociale qui bouleverse alors la cité et elles devinrent une grande fête du mois décembre par l'adoption de trois mesures essentielles prises par le Sénat et qui consistent à instaurer un lectisterne, un banquet public [76] et une manifestation de liesse populaire qui ressemble à un carnaval [77]. Nous avons démontré, après d'autres, que cette

68. Macr., *sat*. III, 9, 7-8: *si deus, si dea est, cui populus ciuitasque Carthaginiensis est in tutela***,** *teque maxime, ille qui urbis huius populique tutelam recepisti, precor uenerorque ueniamque a uobis peto ut uos populum ciuitatemque Carthaginiensem deseratis, loca templa sacra urbemque eorum relinquatis, absque his abeatis eique populo ciuitati metum, formidinem obliuionem iniciatis, proditique Romam ad me meosque ueniatis, nostraque uobis loca templa sacra urbs acceptior probatiorque sit, mihiqueque populoque Romano militibusque meis praepositi sitis. Si <haec> ita feceritis ut sciamus intelligamusque, uoueo uobis templa ludosque facturum*. Cf. Ch. Guittard, éd. de Macrobe, *Les Saturnales*, Paris, Les Belles Lettres, 1997, p. 218-218 et 336-338. G. Wissowa, in *RE* (1909) s. u. *evocatio (deorum*), col. 1152-1153 ; id., *RRK*[2], p. 39 et 321-322 ; K. Latte, *Röm. Religionsg*., p. 43, 125, 200 n. 2, 226 n.2 ; V. Basanoff, Evocatio*. Étude d'un rituel militaire romain*, Paris, Presses universitaires de France, 1947 ; R. Schilling, « Le *carmen* de l'*evocatio* », dans *Varron*. *Grammaire antique et stylistique latine* [= *Mélanges J. Collard*], Paris, Les Belles Lettres, 1978, p. 181-183.

69. Depuis Polybe (XXXVI, 1-13), on n'a pas manqué de s'interroger sur les raisons qui ont poussé les Romains à anéantir physiquement un de leurs ennemis. La meilleure présentation du problème est fournie par A. E. Astin (*Scipio Aemilianus*, Oxford, Clarendon Press, 1967, p. 272-281). Selon A. E. Astin et E. Badian (*Foreign clientelae, 264-70 B C*, Oxford, Clarendon Press, 1958) l'échec de la politique modérée, mise en œuvre par les Romains et s'appuyant sur les clientèles, fut l'un des éléments déterminants.

70. Liu., *per*., 1.

71. Plut., *Tib. Grac*., 21, 9 ; *C. Grac*., 10, 5. Une autre biographie de Scipion Émilien est mentionnée par Aulu-Gelle (3, 4, 1) ; cf. F. Münzer, in *R.E*., s. v. *Cornelius*, n° 335, col. 1439.

72. Pol., XXXVIII, 20-21.

73. Diod., XXXII, 22-25.

74. Zon., IX, 29-31.

75. J. Albrecht, *Saturnus, seine Gestalt im Sage und Kult*, Halle, s. n., 1943 ; M. Le Glay, *Saturne africain. Histoire*, Paris, De Boccard, 1966, p. 449-478 ; A. Brelich, *Tre variazioni romani sul tema delle origini*, Rome, Edizioni dell'Ateneo, 1955, p. 48-94 ; E. Manni, « A proposito del culto di Saturno », *Athenaeum* 16, 1938, p. 223-232 ; D. Briquel, « Jupiter, Saturne et le Capitole. Essai de comparaison indo-européenne*"*, *RHR* 198, 1980, p. 131-162 ; Ch. Guittard, « Recherches sur la nature de Saturne des origines à la réforme de 217 av. J.-C. *»*, dans *Recherches…*, *op. cit.* [n. 35], p. 43-71.

76. Ch. Guittard, « Les Saturnales à Rome : du Mythe de l'âge d'or au banquet de décembre », *Pallas* 61, 2003, p. 219-236

77. Liu. XXII, 1, 19.

réforme n'a pu intervenir qu'au cours de l'hiver 218-217, donc au mois de décembre 218 et que la place logique serait à la fin du livre XXI.

La réforme des Saturnales n'est pas liée à un prodige particulier et Tite-Live ne mentionne l'intervention d'aucun collège, pontifical ou décemviral. Seul le contexte de l'approche d'Hannibal explique l'attention portée au dieu latin. Les dates, les circonstances, le contexte plaident en ce sens : Hannibal franchit les Alpes au milieu du mois de novembre et les défaites des Romains ont lieu en décembre, au début de l'hiver.

Comme Tanit, Ba'al Hammon devait obséder l'esprit des Romains au moment de la traversée des Alpes et de la marche d'Hannibal à travers les plaines du Pô et les mesures exceptionnelles prises envers Saturne proviennent de cette crainte, de même que les différents honneurs accordés à Junon trouvent une explication dans la crainte inspirée par la déesse protectrice de Carthage. L'attention portée à Saturne se comprend mieux au moment de l'arrivée même d'Hannibal en Italie et dans le contexte qui place au premier plan le rôle de Junon. Lorsque Carthage tombera en 146 et que les Romains mettront en œuvre le rituel de l'*evocatio*, le rapprochement entre Saturne et Ba'al Hammon, que les Grecs avaient toujours désigné du nom de Cronos, s'effectuera presque automatiquement, mais une telle assimilation ne pouvait intervenir qu'au terme d'un long processus commencé plus tôt et confirmé au cours de la deuxième guerre punique.

* *
*

Le livre XXI est dominé par la première grande crise religieuse de la deuxième guerre punique. On y retrouve les éléments traditionnels du récit livien et de l'historiographie latine, de l'annalistique traditionnelle : la *pietas* et le *ritus romanus* sont les garants de la suprématie de Rome, de ses victoires. Si les premiers chapitres ont retenu l'attention des historiens pour démêler les causes et responsabilités du conflit, les derniers chapitres n'ont pas manqué de retenir l'attention des historiens des religions.

Le livre XXI voit Tite-Live s'ouvrir à une nouvelle sensibilité religieuse : le conflit romano-véien a vu l'arrivée à Rome de la Junon étrusque, les guerres puniques se concluront par l'arrivée à Rome de la Tanit carthaginoise. Au-delà d'une hellénisation de la religion apparaît une influence de la religion punique. Tite-Live a perçu cette influence à travers le personnage d'Hannibal. L'historien connaissait ce que tout Romain savait des dieux de Carthage, son aspect sanglant en particulier. Aux alentours de 200 av. J.-C., les Romains pouvaient avoir une connaissance familière des Carthaginois, comme le montre le personnage, plutôt sympathique, que Plaute met en scène, dans sa comédie du *Poenulus*.

Tite-Live a perçu et compris les enjeux du conflit, de la rivalité entre Rome et Carthage, et surtout sa dimension religieuse : pour chacune des crises, son témoignage sera irremplaçable. La fin du III^e^ siècle voit une évolution de la religion romaine, de la mentalité religieuse des Romains, qui s'ouvrent à l'hellénisme et même à des divinités orientales comme Cybèle.

Il faut relativiser ce que l'on appelle le romano-centrisme de Tite-Live : l'historien a su comprendre les motivations d'Hannibal, à travers un portrait subjectif certes, mais révélateur. Il a compris l'attitude d'Hannibal face au sanctuaire de Junon Lacinia. Cette aptitude à comprendre les mentalités se retrouvera en particulier par la façon dont il mettra en scène à la fin de la décade les figures de Sophonisbe, une princesse carthaginoise, de Massinissa et de Syphax, des princes numides.